

Le 12 juillet 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-244

Développement économique

LEADER Roannais – Programme européen  
de développement rural

Demande de subventions pour  
« Soutien préparatoire LEADER 2023-2027 »

Certifié exécutoire	26 JUIL. 2022
Reçu en préfecture	26 JUIL. 2022
Publié	26 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant l'appel à projets intitulé « Soutien préparatoire LEADER » de la mesure 19.1 du PDR Rhône-Alpes ;

Considérant que l'animation pour l'élaboration d'une stratégie locale de développement en vue de présenter une candidature LEADER 2023-2027 peut être subventionnée ;

Considérant le partenariat entre Loire Forez Agglomération, Roannais Agglomération et le Parc Naturel du Pilat pour l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 ;

Considérant que Roannais Agglomération propose de mobiliser un agent de Roannais Agglomération à hauteur de 0,4 ETP (équivalent temps plein) pour l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT		RECETTES		
NATURE	MONTANT	ORIGINES	MONTANT	%
Dépenses de rémunération (0,4 EPT)	18 032,78 €	Europe (FEADER)	17 311,47 €	80 %
Dépenses sur taux forfaitaires	3 606,56 €	Autofinancement	4 327,87 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 639,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 639,34 €</b>	<b>100 %</b>

## DECIDE

- de solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Europe, via la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur les dépenses portées par Roannais Agglomération pour l'élaboration d'une stratégie locale de développement en vue de présenter une candidature LEADER pour la future programmation 2023-2027 et dont le coût représente un montant de 21 639,34 € HT.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président  
Yves NICOLIN  
Maire de Roanne